

RAPPORT N° 03/6-14
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SODIAC
AE 433 et 434 / divers AO / opération «Pôle Océan»

Par Délibération du séance du 16 décembre 2002, la Commune a décidé d'engager l'opération d'aménagement «Pôle Océan» et d'en confier la réalisation à la SODIAC, dans le cadre de la Convention Publique d'Aménagement des Quartiers Anciens du Centre-Ville, selon les termes de l'Avenant n° 5 au Traité de Convention Publique d'Aménagement.

Le Conseil Municipal, a par ailleurs approuvé le dossier de création de la ZAC Océan lors de sa séance du 30 septembre 2003 (Délibération n° 03/4-03).

Parmi les missions confiées à la SODIAC figure celle relative à la maîtrise foncière complète des terrains à bâtir concernés par l'opération «Pôle Océan».

La SODIAC doit donc, dans le cadre de cette mission, maîtriser le foncier communal concerné par cette opération et, en particulier, les terrains d'assiette du futur centre commercial afin de pouvoir constituer le dossier soumis à l'examen de la Commission Départementale d'Equipement Commercial (CDEC).

Je vous demande donc :

- d'autoriser la SODIAC à déposer le dossier à soumettre à l'examen de la Commission Départementale d'Equipement Commercial ;
- de vous prononcer sur le principe de l'aliénation des terrains mentionnés dans le tableau joint en annexe à titre indicatif, étant précisé que les modalités et les conditions précises de leur cession seront examinées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 03/6-14
du Conseil Municipal
en séance du mardi 16 décembre 2003

OBJET

CESSION DE TERRAINS A LA SODIAC
AE 433 et 434 / divers AO / opération «Pôle Océan»

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2 et R. 311-5 ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-14 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise la SODIAC à déposer le dossier à soumettre à l'examen de la Commission Départementale d'Equiptement Commercial dans le cadre de l'opération «Pôle Océan».

ARTICLE 2

Approuve le principe de l'aliénation des terrains mentionnés dans le tableau joint en annexe à titre indicatif, étant précisé que les modalités et les conditions précises de leur cession seront examinées lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2003

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



1 - EMPRISE PROJET PÔLE OCEAN						EMPRISES A CEDER		PROPRIETAIRES
N° Plan	Section	Numéro	Lieu-dit	Usage	Occupant	Numéro	Surface	
45	AE	433	40, rue des Limites 97 400 Saint-Denis	Terrain nu (parking pour la parcelle AO 434)		AE 433	98	Commune de Saint Denis
42	AE	434	42, rue des Limites 97 400 Saint-denis	Case SAJEC en dur de type "R+1" (usage de bureaux)	Antenne de surveillance (ASVP, PM, PN)	AE 434	88	Commune de Saint Denis
61	AO	6	3, rue des Limites 97 400 Saint-Denis	Terrain nu		AO 6	230	Commune de Saint Denis
58	AO	7	5, rue des Limites 97 400 Saint-Denis	Terrain nu		AO 7	51	Commune de Saint Denis
59	AO	8	7, rue des Limites 97 400 Saint-Denis	Terrain nu		AO 8	355	Commune de Saint Denis
72	AO	17	21, rue des Limites 97 400 Saint-Denis	Case en bois sous tole de type "R+1"	M. NAJLEM Jean Eric (Convention du 14/12/1999)	AO 17	285	Commune de Saint Denis
78	AO	23 24	35, rue des Limites 97 400 Saint-Denis 227, rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Construction en dur sous dalle de type "R+1" à usage mixte de commerce et d'habitation	Mme ABDEALY Moustaphaly (titulaire d'un bail commercial) M. LAMBATE Issop (titulaire d'un bail d'habitation) M. VALLY Mamode Raffick (titulaire d'un bail commercial)	AO 23 AO 24	71 256	Commune de Saint Denis Commune de Saint Denis
81	AO	26	231, bis rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Terrain nu supportant deux camions bar	M. AGAPET Joseph Aimé Henri (Convention du 08/01/2001) M. CAMLINDIA Jean Philippe (Convention du 28/10/2002)	AO 26	200	Commune de Saint Denis
82	AO	27	27, rue des Limites 97400 Saint-denis	Pôle d'échange		AO 27	1 595	Commune de Saint Denis
101	AO	44	231 ter rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Pôle d'échange - Terrain supportant un camion bar	M. CLAIN Franck (Convention du 21/10/2002)	AO 44	432	Commune de Saint Denis
102	AO	45	231 Q, rue Mal Leclerc 97 400 Saint-Denis	Terrain nu supportant un camion bar	M. TANCRAY Alain (Convention du 17/10/2002)	AO 45	498	Commune de Saint Denis
103	AO	46	rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Pôle d'échange supportant un camion bar	Mme ZANEGUY Daisy (Convention du 31/10/2002)	AO 46	638	Commune de Saint Denis
108	AO	50	241 Q, rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Pôle d'échange		AO 50	510	Commune de Saint Denis
59	AO	427	1, bis rue des Limites 97400 Saint-Denis	Terrain nu		AO 427	14	Commune de Saint Denis
60	AO	428	1, ter rue des Limites 97400 Saint-Denis	Terrain nu (Fontaine)		AO 428	165	Commune de Saint Denis
107	AO	526	239, rue Mal Leclerc 97400 Saint-Denis	Pôle d'échange		AO 526	197	Commune de Saint Denis
96	AO	552	30 bis, bd. Lancaste! 97400 Saint-Denis	Terrain nu à usage de parking et géré par la SODIPARC		AO 552	2 600	Commune de Saint Denis
113	AO	563	Bd de l'Océan 97400 Saint-Denis	Pôle d'échange		AO 563	151	Commune de Saint Denis

19 parcelles

8 434 m²

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du 16/12/03
En annexe à la Délibération N° 03/6-14

LE MAIRE




